

Récompenses Bacheliers 2026



« Félicitations ... »



La Société Civile de Gestion des Activités Socio-Culturelles des travailleurs du Groupe Sonelgaz, a le plaisir d'informer l'ensemble du collectif des Sociétés du Groupe Sonelgaz, de l'attribution d'une prime pour récompenser les lauréats 2026.

1. Bénéficiaires :

- Les enfants des travailleurs (es) actifs des sociétés du Groupe Sonelgaz, confirmés dans leur poste de travail et ayant plus d'une année d'ancienneté ;
- Les enfants des retraités des sociétés du Groupe Sonelgaz ;
- Les enfants des agents décédés ayant exercé au sein des sociétés du Groupe Sonelgaz et dont le tuteur perçoit une pension de réversion ;

Ayant obtenu leur baccalauréat au titre de l'année 2026 et n'ayant jamais bénéficié d'une récompense durant les exercices précédents.

2. Modalités d'inscription :

2.1 Inscription :

Pour les populations suivantes :

- **Agents en activité,**
- **Retraités dont la date de départ en retraite est postérieure à 2012.**
- **Les veuves et veufs d'agent ayants exercé au sein du groupe Sonelgaz et dont la date de décès est postérieure à l'année 2012,**

L'inscription se fera via le site internet suivant : <https://tasjilati.sonelgaz.dz>

Les demandeurs de la prime sont invités à accéder à la plateforme Tasjilati et à suivre les différentes étapes du processus d'inscription à savoir :

- ✓ Créer leur compte utilisateur ;
- ✓ Renseigner les informations demandées ;
- ✓ Activer leur compte au moyen du code OTP reçu par courrier électronique ;
- ✓ S'authentifier sur la plateforme ;
- ✓ Sélectionner leur profil ;
- ✓ Renseigner les informations relatives au lauréat ;
- ✓ Téléverser les pièces demandées ;
- ✓ Valider et transmettre leur demande en ligne ;
- ✓ Suivre l'état d'avancement de leur dossier ;
- ✓ Compléter, le cas échéant, les pièces ou informations demandées par la SOSC ;
- ✓ Consulter les observations formulées par les services chargés du contrôle du dossier ;

Pour les populations suivantes :

- **Retraités dont la date de départ en retraite est l'année 2012 ou antérieure.**
- **Les veuves et veufs d'agent ayants exercé au sein du groupe Sonelgaz et dont la date de décès est l'année 2012 ou antérieure,**

L'inscription se fera par le dépôt du dossier complet au niveau de l'unité Régionale SOSC de rattachement contre un accusé de réception.

2.2 Dossier d'inscription :

➤ Via internet « Tasjilati »:

Les demandeurs de la prime du Bac 2026 concernés par ce mode d'inscription (voir article 2.1), doivent téléverser dans l'application informatique les pièces suivantes :

- **Attestation de réussite du bac 2026 du lauréat ;**
- **Relevé de notes du baccalauréat du lauréat ;**
- **Chèque CCP barré du lauréat ;**
- **Fiche familiale ;**
- **Attestation de mise en retraite** pour les retraités ;
- **Pension de réversion** pour les veuves et veufs d'agents ayant exercé au sein des sociétés du Groupe Sonelgaz.

➤ Au niveau des unités régionales de la SOSC :

Les demandeurs de la prime du Bac 2026 concernés par ce mode d'inscription (voir article 2.1), doivent déposer le dossier du bénéficiaire complet auprès de l'Unité Régionale SOSC de rattachement contre un accusé de réception à savoir :

- **Imprimé « demande d'attribution d'une récompense bachelier 2026 » ;** L'imprimé doit être dûment rempli et signé par le demandeur, puis déposé auprès de l'Unité Régionale SOSC de rattachement.
- **Une copie de l'attestation de réussite du bac 2026 ;**
- **Une copie du relevé de notes du baccalauréat du lauréat ;**
- **Un chèque CCP barré du lauréat ;**
- **Fiche familiale ;**
- **Copie de l'attestation de mise en retraite** pour les retraités ;
- **Copie de la pension de réversion** pour les veuves et veufs d'agents ayant exercé au sein des sociétés du Groupe Sonelgaz.

2.3 Ouverture et clôture des inscriptions :

Canal	Ouverture	Clôture
Plateforme Tasjilati	01/10/2026 – 08h00	30/11/2026 – 23h59
Unités Régionales SOSC	01/10/2026 – 08h00	30/11/2026 – 16h30

3. Païement :

Le paiement de la prime du Bac 2026, se fera par virement au compte CCP du Bénéficiaire (lauréat).

Les montants de la prime du Bac 2026, sont donnés comme suit :

Mention	Montant
Excellent	100 000,00 DA
Très Bien	70 000,00 DA
Bien	50 000,00 DA
Assez Bien	30 000,00 DA
Sans Mention	20 000,00 DA

Cette prime est donnée au lauréat qu'une seule fois dans sa vie.

Dispositions particulières :

- ✓ Lorsque les deux parents appartiennent au Groupe Sonelgaz (agents actifs ou retraités), une seule demande de Prime de Baccalauréat est autorisée par lauréat.
- ✓ La prime est exclusivement destinée aux enfants des agents actifs, des retraités ou des bénéficiaires d'une pension de réversion. Le lauréat ne doit pas être lui-même un agent du Groupe Sonelgaz, un retraité du Groupe ou le conjoint d'un travailleur, ces catégories n'ouvrant pas droit à la prime.
- ✓ La Prime de Baccalauréat est accordée une seule fois par lauréat. Un bénéficiaire ayant déjà perçu cette prime ne peut prétendre à une nouvelle attribution, même s'il obtient le diplôme du Baccalauréat une deuxième fois.

La Directrice Gérante




صالحى وسيلة



Annexe 01 :

**Demande d'Attribution d'une Récompense Bachelier
2026 (retraité, veuves et veufs ayant bénéficié de la retraite l'année
2012 et postérieure)**

A-Renseignements du demandeur

Nom : Prénoms :
.....
Matricule CNR : Date de mise à la
retraite :
Ex Société : Ex
Unité :
N° téléphone :
.....
Adresse personnelle :
...

B/ Renseignements du lauréat :

Nom : Prénoms :
.....
Date et lieu de
naissance :
Mention obtenue (*) : Excellent, Très Bien, Bien, Assez Bien, Sans mention
Numéro du compte CCP
/RIP.....

Fait à.....le,.....

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'Unité Régionale
Date de réception du dossier :
N° d'enregistrement :

(*) entourer la mention utile.

\$